



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

DISPOSITIONS GENERALES

1 - PRESENTATION :

Le championnat du monde VTT des uniformes est proposé, conformément au règlement de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) sauf mention spéciale. Son organisation est prise en charge par le CSLG ARDECHE (Gendarmerie Nationale) et un club affilié FFC (à préciser). Il se tiendra du 10 au 12 septembre 2021 sur les communes de LARNAS, BOURG ST ANDEOL et ST MONTAN en Ardèche (France)

3 Epreuves sont proposées : XCO – XC Marathon duo – Relais ainsi qu'un classement par équipe au total des 3 épreuves (voir règlements détaillés).

2 - PARTICIPATION :

Les championnats du monde VTT des uniformes sont ouverts aux :

- Sapeurs-pompiers
- Gendarmes
- Militaires Armée de Terre
- Militaires Armée de l'Air
- Militaires Marine
- Policiers Nationaux
- Policiers Municipaux
- Agents de l'administration pénitentiaire
- Douaniers
- Agents de sécurité armés (FLS, RATP, SNCF)

Les championnats ne peuvent être disputés que par des personnes exerçant les professions suscitées (sur présentation de justificatif), n'étant pas dans une équipe nationale, ni dans une équipe élite et n'ayant pas de points UCI pour la saison en cours. Il n'existe aucune exigence de qualification régionale et/ou nationale. Les équipes nationales de fédération ou corporations sont interdites.

Les coureurs doivent avoir présenté à toute personne habilitée à les contrôler, les documents suivants:

- a) la **licence de la FFC ou fédération étrangère affiliée à l'UCI** établie pour la saison en cours le cas échéant,
- b) le certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **si non mentionnée sur la licence datant de moins d'un an à la date de l'épreuve**, (si pas de licence)
- c) le **justificatif d'appartenance à l'un des corps** avec signature de la hiérarchie et tampon officiel. Modèle joint à la fiche d'inscription.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 18 ans et plus (nés en 2003 ou avant). Chaque compétiteur certifie bénéficier d'une couverture sociale, voire d'une assurance santé complémentaire valide le(s) jour(s) de l'événement. En cas de blessure, les candidats à la participation sont exposés à des transferts notamment héliportés qui ne font pas nécessairement l'objet de remboursements par les contrats susnommés. L'organisation vous couvre en cas d'accident et n'est en aucun cas gage de votre aptitude à prendre part à la course, elle ne peut donc se substituer à votre licence ou votre certificat médical.

3 - INSCRIPTION :

Engagement en ligne sur le site internet <https://chronospheres.fr/evenements/detail/Championnat-du-Monde-VTT-des-Uniformes-2021-556> via la plateforme d'inscription Chronospheres.

Frais d'inscription :

- XCO : 25.00€
- XCM DUO : 50.00€ (25.00€/personne)
- RELAIS PAR EQUIPE DE 4 : 60.00€ (15.00€/personne)
- RELAIS PAR EQUIPE DE 3 : 45.00€ (15.00€/personne)
- CHALLENGE PAR EQUIPE : GRATUIT

Clôture des inscriptions : Les inscriptions sont clôturées au plus tard **le 20 août 2021 à minuit ou dès que le nombre d'engagés maximum (200) est atteint.**

Les numéros de dossards sont attribués par ordre d'enregistrement dans la catégorie du participant, la date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

Transfert d'inscription : L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage lors du Championnat du Monde VTT des Uniformes dès lors qu'elle en aurait connaissance.

4 - MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION :

Modification de l'épreuve : Tout événement susceptible de nuire à la sécurité des participants (météorologique ou autre), peut donner lieu à une modification de tout ou partie de l'épreuve. Les concurrents en seront avisés dans les meilleurs délais.

Annulation de l'épreuve : Si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

Conditions particulières : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage ou tout autre motif lié à la bonne marche de l'organisation...). Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge ou foudre et intempéries exceptionnelles...). Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation.

5 - DROIT À L'IMAGE :

En participant à l'épreuve les concurrents autorisent l'organisateur et ses ayants droits à utiliser et reproduire son nom, son image et sa voix dans le cadre de la course, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion online et offline. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour. Les participants sont informés de ce que : – le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotes (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage – ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs – Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses. L'inscription à la course implique obligatoirement pour le concurrent de recevoir les lettres d'informations électroniques concernant des éléments et contenus liés à la course pour laquelle il est inscrit.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les résultats officiels ou sur les listes d'inscrits doivent nous en informer par écrit.

6 - LITIGES ET RÉCLAMATIONS :

Toute infraction constatée par un contrôleur ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité, voire la disqualification du concurrent mis en cause.

2 types de réclamation sont recevables :

- Rapport de contrôleur de course
- Autocontrôle : Il garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes dont la liste figure dans la liste des pénalités

Les réclamations doivent faire l'objet d'un écrit remis au Secrétariat Général de course dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant obligatoirement : - résumé et croquis de l'incident, - position sur le parcours, - évaluation du temps gagné et autres commentaires relatifs à la faute relevée

Le Jury est composé par : - un athlète et le Directeur de Course.

Le Jury règle le différend dans les délais les plus brefs en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. La décision du Jury est sans appel.

En cochant la case du formulaire d'inscription vous signez et acceptez automatiquement le règlement de l'épreuve.

7 - ESSAIS LIBRES :

Les tracés du Championnat du monde VTT des Uniformes 2021 sont accessibles aux risques et périls, et sous l'entière responsabilité des concurrents durant la période précédant la compétition.

8 - ACCUEIL, CONTROLE ADMINISTRATIF :

Les plaques et dossards de course seront à retirer lors des créneaux et lieux officiels communiqués sur le site internet <https://mondeuniformesvtt.wixsite.com/2021>

Un concurrent n'est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur pièce d'identité, leur licence ou leur certificat médical ainsi que leur justificatif d'appartenance à l'une des professions concernées par le championnat. En contrepartie, l'organisateur leur remet leur dossard et une plaque de guidon.

9 - MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Pour être admis aux classements des catégories, les vélos admis au contrôle technique doivent être du type VTT. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

10 - OBLIGATIONS SPORTIVES :

Les conditions particulières de course (notamment sur le XC Marathon duo) portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins*

() Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et à partir de la procédure suivante : Espace temps entre le 1er appel au N° de secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de Secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site)*

11 - SECURITE ET ASSISTANCE :

Numéro de secours : Lors du briefing, au moins 1 numéro d'appel de secours, qui permet de lancer une alerte précise pour secourir un concurrent blessé vous sera remis. L'autre option est d'appeler directement le 112, le 15 ou le 18.

Sécurité et secours terrain : Elle est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes médicaux composés de secouristes, bénévoles, Contrôleurs, Signaleurs, vêtus d'un t-shirt et d'un badge reconnaissable.

Contrôle antidopage : Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Tout contrôle positif entraînera une disqualification immédiate.

12 – ASSURANCE :

La pratique du VTT en général et plus particulièrement en compétition constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant au CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain escarpé et accidenté présentant des montées intenses et des descentes techniques et rapides.

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation de son épreuve, et de tous les participants à cette dernière. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

Individuelle accident : Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance Individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFC, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'épreuve, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFC par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve.

Domage matériel : Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organismes pour la surveillance des biens ou objets

personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

13 – ACCEPTATION DU REGLEMENT :

La participation au Championnat du monde VTT des Uniformes 2021 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. Les organisateurs du Championnat du monde VTT des Uniformes 2021 se réservent le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT DU XCO

Vendredi 10 septembre 2021 :

A - Lieu de la compétition : Sur la commune de LARNAS (07) au sein du domaine d'Imbours. Le circuit proposé est physique et ludique. Le circuit se compose de plusieurs boucles de 4.3km (nombre de tours défini par la catégorie), le dénivelé est environ de 150 mètres de D+ par tour. Le départ/arrivée se feront au niveau du parking du centre aquatique bas. (Fléchage dans le domaine)

B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « XCO individuel »

- Le championnat du monde de VTT des uniformes 2021, se déroulera selon le tableau ci-dessous :

	1^{ère} épreuve	2^{ème} épreuve
Catégories	Juniors, Féminines et Masters Hommes 3 - 4 -5	Séniors Hommes et Master Hommes 1-2
Rassemblement et contrôle technique	09H15	11H45
Départ	09H30	12H00
Nombre de tours	4 tours*	5 tours*

***l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de tours.**

Tous les coureurs doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le coureur en tête) seront contrôlés par un arbitre qui suit la course (il notera les numéros de dossards des doublés par ordre chronologique suivant le moment du dépassement, il en informera le juge à l'arrivée ou au passage sur la ligne d'arrivée). Tous les coureurs doublés seront arrêtés dès que le premier de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée. Ils seront classés selon les tours effectués. Le temps de course sera compris entre 1h30 et 1h45 maximum pour le premier de chaque catégorie.

B1 – Catégories d'âge :

Catégories	Agés	Années de naissance
Juniors femmes	18 – 19 ans	2002 à 2003
Juniors hommes	18 – 19 ans	2002 à 2003
Séniors femmes	20 – 29 ans	1992 à 2001
Séniors hommes	20 – 29 ans	1992 à 2001
Masters femmes	30 ans et plus	1991 et avant
Masters 1 hommes	30 – 39 ans	1982 à 1991
Masters 2 hommes	40 – 49 ans	1972 à 1981
Masters 3 hommes	50 – 59 ans	1962 à 1971
Masters 4 hommes	60 – 69 ans	1952 à 1961
Masters 5 hommes	70 ans et plus	1951 et avant

B2 - Equipement Individuel :

Casque, VTT en parfait état de marche, tenue cycliste adéquate. VTTAE non autorisés.

B3 - Contrôle des arrivées :

Le contrôle s'effectuera au moyen des puces électroniques (par des arbitres). Le chronométrage et le classement manuel pourront être utilisés dans le cas d'une panne des moyens électroniques et / ou informatiques.

B4 - Respect de l'environnement et ravitaillement

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de détritrus sur le parcours ne sera admis. Les coureurs pourront être ravitaillés tout au long du parcours de manière autonome. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés, lors de la mise en grille, chaque coureur devra présenter ses barres et gels sur lesquels il aura préalablement inscrit son numéro de dossard.

**Suivant les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'évènement, un ravitaillement sera mis en place à proximité de la zone d'arrivée.*

B5 - Réparation et aide extérieure :

- Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :
DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE
FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE
- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs.
- Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

C – Classements :

A l'issue des épreuves, les classements suivants seront établis :

- Juniors Femmes
- Juniors Hommes
- Séniors Femmes
- Séniors Hommes
- Masters Femmes
- Masters 1 Hommes
- Masters 2 Hommes
- Masters 3 Hommes
- Masters 4 Hommes
- Masters 5 Hommes

Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés.

Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera classé à "x" tour(s) du premier.

Il n'y a pas de nombre de coureurs minimum par catégorie pour décerner le titre de « Champion du Monde VTT des Uniformes XCO 2021 ».

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'épreuve, vendredi 10 septembre 2021 à 18H00 sur l'esplanade du centre aquatique bas.

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que les concurrents doivent se présenter, en tenue cycliste (sauf cas de force majeure) et au complet (pour les équipes).**

Toute absence non autorisée par l'organisateur sera considérée comme abandon de titre, de récompense et entraînera un déclassement.

RESTRICTIONS COVID :

Selon la réglementation sanitaire en vigueur le jour de la course, l'organisation se réserve le droit de remplacer les départ de « masses » et faire des départs individuels toutes les minutes sous forme de contre la montre (nombre de tours restant inchangés par rapport à l'épreuve de masse).



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT DU RAID XCM DUO

Samedi 11 septembre 2021 :

A - Lieu de la compétition :

Le départ et l'arrivée se feront au niveau du Parking du centre aquatique au Domaine d'Imbours sur la commune de LARNAS (07). Ce format met à l'honneur des qualités d'endurance, de gestion d'effort et de technique. Le format de cette épreuve la rend unique, puisqu'elle associe compétition, convivialité et esprit d'équipe. Le parcours est tracé sur des sections variées, alternant montées et descentes, pistes et singles track. Il vous permettra de profiter des plus beaux paysages de la garrigue sud Ardéchoise.

Le circuit d'une distance et d'un dénivelé positif d'environ 50.00km et 1500 D + vous mènera au cœur de la forêt du Laoul.

B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes « Raid XCM Duo »

Le Raid XCM duo est une course qui s'effectue en **duo mixte, féminin ou masculin**.

Les binômes devront effectuer l'intégralité du parcours ensemble et évoluer à vue avec une tolérance d'une minute maximum d'écart entre chaque membre du duo.

- **Pénalité de 10 minutes si plus de 10 secondes d'écart entre chaque membre du DUO à l'arrivée.**

Des points de contrôle intermédiaire, avec temps et classement live des duos, seront placés à divers endroits sur le parcours.

- **Pénalité de 5 minutes par contrôle intermédiaire si plus d'une minute d'écart entre chaque membre du DUO.**

Le tracé du parcours sera disponible sur l'aire de départ/arrivée uniquement le jour de la course.

Le parcours sera balisé au minimum pour préserver les espaces naturels, balisage plus poussé pour avertir des différentes zones de danger (exemple : les traversées de routes, portions techniques etc). **Au moins un GPS pouvant lire les traces GPX sera OBLIGATOIRE par duo. Le tracé vous sera envoyé sous format GPX par mail la semaine précédent l'épreuve.**

Des commissaires se déplaceront aléatoirement sur le parcours afin de veiller au bon déroulement de l'épreuve. Un vélo « début de course » et un vélo « fin de course » encadreront les concurrents.

Abandon : En cas d'abandon durant l'épreuve (hors évacuation médicale), il est impératif de signaler dès que possible votre abandon par téléphone (le numéro vous sera communiqué au départ) et aussi aux points ravitaillement. Vous quittez la course et l'organisation n'est plus en charge de gérer vos effets personnels, votre sécurité et le retour à votre véhicule. **Il est formellement interdit de quitter la course sans avoir signalé ce fait à l'organisation.** Le non-respect de ce point de règlement entraînera une facturation forfaitaire de 50€ par personne et l'organisation pourra engager des poursuites pour avoir engagé des recherches du fait de votre négligence. L'Etat peut aussi engager directement des poursuites à votre encontre.

C – Déroulement de la course :

Le départ se fera à 09h00 au Parking du centre aquatique du Domaine d'Imbours à LARNAS. Les duos partiront ensemble.

Les concurrents seront équipés d'une puce sur la plaque de cadre.

Sécurité : Les coureurs doivent, en tout temps respecter le Code de la route et les consignes des commissaires et/ou bénévoles sur le parcours. Nous n'avons pas l'exclusivité des routes, des chemins forestiers ni des sentiers.

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué, de vous rapprocher d'une personne du staff qui dispose une radio, **ou de composer directement le 15, 18 ou 112 à partir de votre mobile, lorsque l'urgence l'impose.** Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Toute personne ayant subi une intervention médicale ou chirurgicale durant le mois précédant le départ devra en informer l'organisation par courrier. En l'absence de cette déclaration, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'incident majeur. L'organisation complétera les consignes énoncées ci-dessus par des consignes orales au moment de l'épreuve.

Matériel obligatoire :

Individuel : casque, VTT en parfait état de marche (**VTTAE non autorisés**), tenue cycliste adéquate, couverture de survie, minimum 2 bidons ou équivalent à 1,5L, nourriture, téléphone portable chargé, nécessaire de réparation.

Par équipe : UNE TROUSSE DE SECOURS contenant : 1 pansement américain, 1 bande auto agrippante, des compresses, du désinfectant, du Collyre, des sparadraps, 1 antalgique laissé à l'appréciation du coureur et de son médecin traitant et un antihistaminique.

D - Respect de l'environnement et ravitaillement

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de détritux sur le parcours ne sera admis. Les coureurs pourront être ravitaillés tout au long du parcours de manière autonome. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés, lors de la mise en grille, chaque coureur devra présenter ses barres et gels sur lesquels il aura préalablement inscrit son numéro de dossard.

**Suivant les mesures sanitaires en vigueur le jour de l'évènement, 3 ravitaillements sur le parcours et un ravitaillement à proximité de la zone d'arrivée seront mis en place.*

E – Ravitaillements, Réparation et aide extérieure :

- Les concurrents sont semi-autonomes sur chaque étape.
- 3 zones de ravitaillements sont prévues (sauf contraintes sanitaires), les zones d'assistance techniques seront mises en place sur chaque ravitaillement, elles seront matérialisées par un panneau :

ZONE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs.
- Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

F – Classements

Le temps réalisé par le duo, permettra d'établir le classement de chaque catégorie.

Un titre et un maillot de « Champion du Monde VTT des Uniformes Raid XCM DUO » sera décerné aux catégories suivantes :

- Duo Femme
- Duo Mixte
- Duo Homme (- 80 ans « âge total du binôme »)
- Duo Homme (80 ans et + « âge total du binôme »)
- Duo Homme (100 ans et + « âge total du binôme »)

RESTRICTIONS COVID :

Selon la réglementation sanitaire en vigueur le jour de la course, l'organisation se réserve le droit de remplacer les départ de « masses » et faire des départs individuels toutes les minutes.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT DU RELAIS

Dimanche 12 septembre 2021 à SAINT MONTAN :

A - Lieu de la compétition : Sur la commune de SAINT MONTAN. Ce circuit ludique et technique vous fera découvrir ce joli petit village de caractère. Le départ se fera au niveau de la Place du Poulallé (fléchage dans le village).

B - Règlement du Championnat du monde VTT des uniformes

Dans le cadre du championnat du Monde VTT Uniformes, un relais composé de 4 concurrents permettra de décerner un titre de Champion du Monde relais mixte et masculin. **Ce relais aura lieu le 12 septembre 2021 à 10H30 et se courra sur un circuit de 2 km environ pour une durée totale de 45 à 60 minutes.**

Equipement Individuel : casque, VTT en parfait état de marche, tenue cycliste adéquate.

La participation à ce relais n'est pas obligatoire

Composition des équipes :

Équipe mixte :

* Si une équipe n'a pas assez de participants, possibilité de faire une équipe de 3.

- 1 féminine,
- 1 homme de plus de 40 ans,
- 2 hommes de moins de 40 ans,
 - Ou
- 1 féminine,
- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 1 homme de moins de 40 ans,

Equipe masculine :

* Si une équipe n'a pas assez de participants, possibilité de faire une équipe de 3.

- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 2 hommes de moins de 40 ans,

C – Déroulement de l'épreuve :

- Le chef d'équipe doit communiquer à l'organisateur au moment de l'inscription : le nom de l'équipe et sa composition.
- La durée du relais sera définie par l'organisateur (45 minutes à 01h00). Chaque coureur sera identifié par une lettre allant de A à D. Les coureurs se relayeront dans l'ordre des lettres durant le temps de la course (A-B-C-D-A-B-C-D...). Pendant que le premier coureur de chaque équipe prend le départ, les 3 (ou 2) autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront dans la zone de relais seulement au moment de la transmission.
- Pendant que le 1er compétiteur de chaque équipe prend le départ, les 3 (ou 2) autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront à leur tour dans la zone de relais seulement au moment de la transmission de ce relais.
- Les transmissions de relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet, le coureur arrivant devra transmettre le témoin (bandeau fourni par l'organisation ou simple contact physique) au coureur suivant qui devra l'attendre arrêté, un pied au sol.
- Si l'un des relayeurs d'une équipe est accidenté et se trouve dans l'impossibilité de terminer son parcours, le relayeur suivant sera autorisé à s'élancer dès que le concurrent représentant l'équipe classée juste derrière sur le tour considéré aura passé son relais.
- En cas de prise de relais incorrecte (exemple : absence de pied au sol), le relayeur suivant sera retenu pendant 10 secondes avant de pouvoir s'élancer. Si la prise de relais concerne le dernier relayeur, une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total réalisé par l'équipe.
- Les concurrents seront placés sur les lignes de départ dans l'ordre du tirage au sort des équipes.
- Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course
- Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course de l'équipe.
- Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

- Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du relais par équipe (timing, parcours)
- Une zone technique sera mise à disposition des équipes par l'organisation au niveau du départ/arrivée du relais.
- Il n'y a pas de zone de ravitaillement.
- Le classement final sera établi dans l'ordre des équipes qui auront effectué le plus de tours dans le temps imparti. En cas d'égalité de tours, l'équipe arrivée la première sera déclarée vainqueur. Les équipes incomplètes seront classées derrière la dernière équipe complète.
- **Course interdite au VTTAE**

D – Classements :

A l'issue de l'épreuve du relais, 2 titres de Champions du Monde seront décernés :

- Relais mixte
- Relais Masculin

Les Equipes composées de 3 coureurs seront automatiquement classées derrière les équipes complètes (4 coureurs)

E – Remise des prix : La remise des prix aura lieu sur la place du Poulallé à l'issue de l'épreuve.



CHAMPIONNAT DU MONDE VTT DES UNIFORMES

REGLEMENT EQUIPES

A – Composition de l'équipe :

Équipe mixte :

(Équipe nationale INTERDITE)

- 1 femme,
- 1 homme de plus de 40 ans,
- 2 hommes de moins de 40 ans,
Ou
- 1 femme,
- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 1 homme de moins de 40 ans,
Ou
- 2 femmes
- 1 homme de plus de 40 ans
- 1 homme de moins de 40 ans.

Equipe masculine :

(Équipe nationale INTERDITE)

- 2 hommes de plus de 40 ans,
- 2 hommes de moins de 40 ans,

➤ **Equipes de 3 autorisées, composition aléatoire.**

B – Classement :

Pour être classées, les équipes devront participer à l'ensemble des épreuves (Relais, XCO et Raid XCM).

Le classement se fera au cumul des temps de chaque épreuve :

- Temps final de l'équipe au relais
- Temps individuel de chaque équipier au XCO
- Temps des deux DUO de l'équipe au Raid XCM.

Les Equipes composées de 3 coureurs seront automatiquement classées derrière les équipes complètes.